Septeuil **MAIRIE DE SEPTEUIL** **(Yvelines)**	**ARRETE DU MAIRE**	**N° 2026-067**

Objet : arrêté portant dérogation pour une battue aux sangliers

Le Maire de la commune de Septeuil

VU Le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2 ;
VU Les articles L 427-1 à L 427-7du Code de l'Environnement ;
VU L'autorisation de Mme BOURGET, Directrice du Pôle Mantes-Septeuil médico-social de la Fondation Léopold Bellan Pôle Médico-social Septeuil/Mantes 13, Place de Verdun 78790 Septeuil, autorisant Mr LEBON Frédéric à effectuer une battue contre les sangliers sur le terrain appartenant à la fondation et le terrain privé de la commune de Septeuil.

Considérant le classement du sanglier comme « nuisible » dans le Département des Yvelines.
Considérant qu'il y a lieu d'organiser la circulation des véhicules et des piétons au niveau du Centre Technique Municipale jouxtant la rue de Houdan et la rue Maurice Cléret en raison de l'organisation de la battue ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité publique en ville ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur LEBON est autorisé à organiser une battue de chasse aux sangliers le samedi 14 Novembre 2026 de 09H00 12H00, lieu : « Le Parc »,78790 Septeuil.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules et des piétons sera interdit au niveau du Centre Technique Municipale pour permettre le bon déroulement de la battue ;

ARTICLE 3 : L'opération s'effectuera sous le contrôle et la responsabilité technique de Mr LEBON Frédéric, qui mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires pour la sécurisation de la chasse.

ARTICLE 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :
Le Commandant de Gendarmerie de SEPTEUIL, la Police Municipale de SEPTEUIL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Septeuil, le **12 novembre 2026**

Le Maire,
Julien RIVIERE